

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Myriam Romano-Malagrifa - A l'Ouest, oui ! mais pas trop !

Rappel de l'interpellation

Le courrier statistique Numerus du mois d'octobre nous donne des informations relatives à la participation des électrices et électeurs lors des dernières élections cantonales. On y découvre que : " les résidents de l'Ouest lausannois sont les moins prompts à exercer leurs droits civiques " avec un taux de participation de seulement 37%. Pourtant, dans mon district, les différentes autorités communales ont adressé les informations d'usage à l'ensemble de leurs citoyens et les différents partis ont battu le pavé et tenu divers stands politiques, actions et tractages.

Dès lors, afin que les communes du district se dotent d'outils et de pratiques efficaces afin d'améliorer la participation pour les prochains scrutins, il serait utile de comprendre, en collaboration avec Statistique Vaud, les raisons de l'abstentionnisme constaté. C'est pourquoi, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Quels sont les déterminants qui expliquent l'abstentionnisme constaté ?*
- 2. En fonction des déterminants, quelles sont les mesures à adopter ?*
- 3. Dans ce cadre, de quel ordre peut être le soutien du Service des communes ?*

Ne souhaite pas développer.

(Signé) Myriam Romano-Malagrifa

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

En premier lieu, force est de constater que le taux de participation aux scrutins populaires est un sujet sensible et récurrent. Le Parlement interpelle régulièrement le Conseil d'Etat sur l'action qu'il mène afin de favoriser l'expression civique dans le Canton, que ce soit en termes d'éducation, de promotion du vote des jeunes, de participation des personnes étrangères au niveau communal ou encore celle des Suisses de l'étranger à travers le vote électronique.

L'article mentionné par Mme la Députée Myriam Romano-Malagrifa dans le "Numerus" du mois d'octobre 2017 propose une analyse statistique de la participation aux élections cantonales vaudoises. Ces mêmes statistiques sont disponibles pour chaque scrutin communal, cantonal ou fédéral. Après un bref historique des votations et élections pour lesquelles les électeurs du Canton ont été convoqués lors de ces vingt dernières années, deux constats sont assez aisés à réaliser.

Le premier est que les électeurs vaudois, comme l'ensemble des électeurs suisses d'ailleurs, privilégient largement les votations populaires aux élections. Ce constat est valable tant pour les élections communales, cantonales que fédérales. Les dernières élections cantonales n'y font pas exception. Ce

sont même les élections pour lesquelles le taux de participation est le plus bas depuis de nombreuses années.

Le second est que la participation aux scrutins est nettement moins importante dans les villes ou les grandes communes. Par exemple, des villes comme Lausanne, Yverdon-les-Bains, Montreux, Nyon, Vevey, Renens et Gland affichent des taux de participation plutôt bas, contenus entre 33.48% pour Gland et 37.74% pour Nyon. Or, le district de l'Ouest lausannois est essentiellement composé de villes ou de communes de grande importance (Renens, Prilly, Ecublens, Crissier) dont le taux de participation se situe dans la fourchette susmentionnée.

Néanmoins, si la participation plus faible des communes de l'Ouest lausannois s'explique en partie par son caractère urbain et la densité de sa population, elle n'est pas la seule explication. En effet, on constate que dans les villes de Morges, Lutry, Pully ou Epalinges, les électeurs ont plus volontiers participé aux élections cantonales avec un taux de participation situé entre 42.25% pour Morges et 46.29% pour Lutry, soit largement au-dessus de la moyenne cantonale. D'autres éléments doivent donc être pris en considération pour expliquer la participation moindre des électeurs de l'arrondissement de l'Ouest lausannois pour l'élection des autorités cantonales, sans pour autant que ceux-ci puissent être développés, faute de données chiffrées à l'appui.

Il semblerait que l'âge des électeurs, même s'il peut éventuellement expliquer une partie de ce phénomène, ne soit pas un facteur déterminant. Certes, la proportion des électeurs de moins de 30 ans parmi l'ensemble des électeurs est un peu plus élevée dans l'Ouest lausannois qu'en moyenne cantonale (19.6% contre 17.8%). De surcroît, le taux de participation des moins de 30 ans y est également inférieur à la moyenne (20.4% contre 24.5%). Cependant, on constate que le taux de participation des résidents de l'Ouest lausannois est inférieur à la moyenne cantonale pour toutes les tranches d'âges décennales.

Différents facteurs socio-économiques (niveau d'étude, profession, niveau de revenu, etc) pourraient influencer l'intérêt des électeurs à l'élection de leurs autorités politiques. Une autre explication pourrait venir de la proportion plus importante de personnes récemment naturalisées dans l'électorat des communes de l'Ouest lausannois. Il est possible que la compréhension du système politique suisse et la connaissance des personnalités politiques soient moins grandes parmi ces électeurs, ce qui pourrait les pousser à davantage s'abstenir.

Il ne s'agit toutefois que d'hypothèses qui ne peuvent aucunement être vérifiées à l'aide des seules données que le Canton est autorisé à récolter et à exploiter lors des scrutins, puisque la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP ; RSV 160.01) limite celles-ci, à juste titre, au sexe, à l'année de naissance et au numéro de la commune. La confidentialité et le secret du vote doivent impérativement être préservés.

Réponse du Conseil d'Etat

1. Quels sont les déterminants qui expliquent l'abstentionnisme constaté ?

Le taux de participation aux votations et élections dans l'arrondissement de l'Ouest lausannois est systématiquement inférieur à la moyenne cantonale. A titre d'exemple, il se situait aux alentours de 39% lors de l'élection du Conseil national en 2015 et de 38.4% lors du premier tour de l'élection du Conseil d'Etat en 2012, tandis que la moyenne cantonale avoisinait respectivement les 43% pour le Conseil national et 41.8 % pour le Conseil d'Etat. Le constat était identique lors des votations fédérales de septembre 2017 où la population de l'Ouest lausannois s'est exprimée à hauteur de 43% alors que les électeurs vaudois étaient en moyenne 45.8% à voter.

Ceci s'explique probablement en partie par le caractère urbain de ses communes et notamment sa périphérie avec le chef-lieu du canton, dont la participation des électeurs est souvent très proche, voire inférieure. Hormis la piste liée aux facteurs socio-économiques évoquée précédemment et celle

relative à la proportion de personnes récemment naturalisées, compte tenu des informations dont dispose l'Etat sur la qualité des votants, il n'est aujourd'hui pas possible d'avancer des explications plus précises sur la participation moins importante du district de l'Ouest lausannois aux dernières élections cantonales, comme aux autres échéances électorales.

2. En fonction des déterminants, quelles sont les mesures à adopter ?

Le Service des communes et du logement (SCL), service responsable de l'organisation des scrutins, s'emploie régulièrement à rendre plus accessible le matériel de vote et les documents explicatifs. En 2016, il a par exemple édité des brochures explicatives pour les élections communales générales en fonction des spécificités de chaque commune, ou réédité le fascicule sur les droits politiques des personnes étrangères sur le plan communal en collaboration avec le Bureau cantonal d'intégration (BCI). Des travaux sont aussi réalisés par le Conseil d'Etat afin d'augmenter l'attractivité des brochures cantonales lors de votations.

Cela étant, d'autres mesures visant à favoriser le vote des jeunes existent ou sont en cours de développement. Largement décrites dans la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation de Myriam Romano-Malagrifa et consorts " Intérêt politique et participation des jeunes en février 2015 " (14_INT_307), elles peuvent être listées comme suit :

- Commission cantonale des jeunes
- Conseils ou Parlements de jeunes au niveau communal et régional
- Journées Forum
- Promotion du projet Easyvote auprès des communes et des professionnels
- Sondage sur les cérémonies citoyennes et édition d'un guide
- Session cantonale des jeunes
- Parlement des filles
- Encouragement de la participation des jeunes dans le cadre du projet de politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse
- Campagne " J'ai voté " de la Conférence romande des délégués à l'enfance et à la jeunesse (projet tampon et action vidéo)
- Concours "Cinecivic" dans lequel est particulièrement active la Chancellerie vaudoise.

3. Dans ce cadre, de quel ordre peut être le soutien du Service des communes ?

Voir la réponse au point 2 ci-dessus.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 mars 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean